



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

---

N°128 du 31 mars 2008

## *SOMMAIRE*

- Compte rendu de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du jeudi 20 mars 2008
- Compte rendu SNTRS-CGT de la réunion Direction Générale et les Organisations Syndicales de l'INSERM du lundi 10 mars 2008
- Compte rendu de la Commission Nationale de Restauration du 27 novembre 2007

## Compte rendu de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 20 mars 2008

Je voudrais tout d'abord rappeler qu'aujourd'hui, 20 mars, outre que c'est le printemps même s'il fait très froid, cela fait 5 ans que Bush et les USA ont démarré la **guerre en Iraq**, qui a conduit au fiasco que l'on connaît, avec son lot quotidien d'attentats, les milliers de marines et d'Iraquiens morts pour le pétrole et les profits des multinationales américaines !

Notre CE a aussi lieu quelques jours après le second tour des **élections municipales et cantonales**. Tout en restant sur le terrain syndical, on peut constater qu'il y a eu une très forte abstention et que le rapport des forces droite – gauche s'est inversé par rapport à 2007. Il s'agit donc bien d'un vote sanction aussi bien pour le président Sarkozy que pour les « réformes » mise en œuvre par le gouvernement. Beaucoup de salariés, de retraités, qui ont pu croire aux promesses du candidat Sarkozy, ont vu leur pouvoir d'achat fortement chuté, face aux hausses importantes des prix (pétroles, produits alimentaires) et à la stagnation des salaires et des retraites !

Avant et après ces élections, des **luttés** importantes ont eu lieu ! On peut citer celles des caissières des grands magasins, des saisonniers des pistes de ski, ainsi que les salariés de nombreuses entreprises tant pour des **augmentations de salaires** que pour obtenir des **conditions de travail** moins pénibles.

Il y a eu aussi des actions fortes des personnels de la **Culture**, contre les menaces sur l'existence même d'un ministère de la culture et contre leur statut, avec l'application de la RGPP. Ce jour, 20 mars, un grand rassemblement est organisé devant le ministère.

Les personnels de la **Formation Professionnelle** sont aussi en lutte, suite au vote de la loi de fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC, avec les menaces sur les organismes publics que sont l'AFPA et le CNAM, soumis aux règles de la mise en concurrence avec les officines privées de formation (dont un grand nombre créé par le Medef) au niveau des régions.

Dans l'**Education**, il y a eu le mardi 18 mars un fort mouvement de grève dans le second degré contre les 11 000 suppressions de postes votées au budget 2008 et contre les conclusions du rapport Pochard sur les métiers d'enseignants qui constituent une attaque en règle de leur statut.

Les **retraités** ont été très nombreux dans la rue le 6 mars et, fait important, à l'appel de toutes les confédérations, pour exiger des hausses sensibles de leurs pensions.  
Il faut aussi mentionner les actions CGT sur la « pénibilité » du 4 mars.

Au sujet des **retraites**, qui sera très prochainement en débat et l'objet d'un projet de loi en 2008, la CGT a décidé d'une grande **journée d'action le samedi 29 mars** auquel s'est associé aussi la FSU. (Mais refus de la CFDT, de FO, de la CGC).

Très prochainement, sera voté à l'Assemblée nationale la loi dite de « modernisation sociale » qui remet en cause le contrat de travail, après l'accord entre le Medef et certains syndicats, que la CGT a refusé de signer.

Le gouvernement s'attaque aussi directement au statut de la **Fonction Publique**, en plus de la règle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Il s'agit de la réforme de l'Etat appelé RGPP, comme on l'a évoqué ce matin avec Jean Marc Canon.

Et ce n'est pas les 0,8% d'augmentation du point d'indice annoncé pour 2008 par le gouvernement (mais qu'aucun syndicat n'a signé) qui satisferont les fonctionnaires alors que l'on annonce une inflation entre 2 et 3% en 2008 !

On voit que les mécontentements et les raisons de se mettre en action sont multiples ! Comme l'a dit Bernard Thibault : « pour gagner plus, il faut lutter plus !! »

Dans les **Universités**, la dernière période a été marquée par les **élections universitaires**, au CA, CS et CESU, en application de la LRU. Les premiers résultats sont contrastés. Les listes anti-LRU, quand elles existent, souvent intersyndicales, ont obtenu souvent de bons résultats dans le collège B des maîtres de conférences (mais avec aussi le vote des Chargés de recherche des EPST) alors que les collèges A (professeurs et Directeurs de recherche) ont souvent vu le succès des listes « présidentielles » pro-LRU ! D'où parfois, une situation dans laquelle ce sont les collèges IATOS et étudiants qui font les arbitrages pour le vote des présidents ! Il y a des exceptions dans certaines universités qui ont majoritairement votées pour les listes anti LRU tous collèges confondus ! Globalement, il s'agit d'un échec au moins partiel pour la ministre qui montre qu'il y a de fortes résistances à la LRU, malgré les problèmes d'unité syndicale très variable d'une université à une autre, les positions confuses du SNEsup dont les membres se sont souvent retrouvés sur plusieurs listes pro ou anti-LRU, les difficultés de travailler en commun avec la FERC Sup tant au plan national que localement.

On doit aussi constater que si les personnels chercheurs et ITA étaient en principe électeurs d'office pour ces élections, il y a eu très peu d'informations vis-à-vis de ces personnels, lesquels ont très peu voté ! Mais il faut saluer l'élection de notre camarade Lise Caron au CA de l'Université de Nantes sur une liste intersyndicale anti-LRU !

Dans la **recherche**, il y a eu une très forte inquiétude après le discours de Sarkozy le 28 janvier à Orsay sur la remise en cause directe du rôle et des missions du CNRS et des EPST (qui doivent être seulement des agences de moyens) avec le rôle central des universités dans la recherche. Il y a eu ensuite la lettre de mission de Péresse à la Direction du **CNRS** (lettre sans doute liée à l'annonce de la réunion des DU du 4 mars !). Dans cette lettre, la ministre cherche à la fois à calmer le jeu en affirmant que le CNRS n'est pas remis en cause mais il doit évoluer ! Elle se prononce pour le maintien d'une double tutelle au maximum (une nationale et une locale) pour les unités mixtes EPST-universités, que l'on peut voir comme une concession à la pression des DU, sans même attendre les conclusions de la commission D'Aubert. Mais en même temps, la ministre pose des exigences fortes au CNRS en demandant la suppression des départements pour les remplacer par des « Instituts » ! Elle ne dit pas que seront ces instituts, c'est au CNRS de faire des propositions ! En clair, on demande au CNRS de se faire lui-même hara kiri ! La lettre de Péresse est aussi une attaque claire contre les statuts de fonctionnaire des personnels, en particulier celui de chercheurs à plein temps, même s'il est dit que l'on ne touchera pas au statut des personnels « actuels » (seulement pour les nouveaux recrutés).

Lors de la réunion de DU INSERM le 5 mars à la mutualité, la ministre a annoncé officiellement la « révolution douce » de l'**INSERM**, réforme, pilotée par le DG Syrota, qui a pour ambition de réformer non seulement l'INSERM mais l'ensemble de la recherche biomédicale en France, ce qui concerne donc aussi le CNRS, l'INRA, le CEA, l'INCa, l'ANRS, les instituts Pasteur et Curie, et j'en passe !

Il s'agit de la création de **8 instituts thématisés**, dont la liste est bien définie (à la différence du CNRS, la réforme de l'INSERM est très finalisée, sans aucune marge de manœuvre), selon une répartition par grande maladie (cancer, maladies infectieuses) ou grands domaines de la santé (neurologie, immunologie, santé publique, ...). J'y reviendrais. Le gouvernement veut aller très vite puisque le CTPC a voté cette réforme le lundi 17 mars et le CA doit la voter le jeudi 27 mars pour une application dès le mois d'avril 2008 !

Ces réformes du CNRS et de l'INSERM, avec l'éclatement en instituts, est à remettre dans le **contexte** de la mise en œuvre du **pacte de la recherche** (ANR, AERES) et de la **LRU** (autonomie des universités), de **l'absence de créations de postes chercheurs et ITA** au budget 2008 pour la recherche et l'enseignement supérieur, de la stagnation voire de la baisse des budgets des laboratoires hors crédits de l'ANR, de la **montée en flèche de la précarité** avec les **CDD ANR** (à titre d'exemple, il y a 1100 CDD pour environ 5 000 titulaires à l'INSERM), de la montée en puissance de **l'ANR et de l'AERES**, qui cette année, va évaluer l'ensemble des demandes d'unités des organismes.

D'où une très **forte réaction de la communauté scientifique** avec plus de **600 Directeurs d'unités** et membres des instances scientifiques le **4 mars** au collège de France et les actions de l'intersyndicale Recherche – Enseignement Sup (avec SLR) : environ **400 à Paris** (en période de congés scolaire) et **400 à Toulouse**. Il y a une forte couverture médiatique aussi bien de la réunion des DU que de « l'attaque aérienne sur le ministère de la recherche » !

Je voudrais faire une rapide **analyse du projet de réforme de l'INSERM**, qui, comme vous l'avez sans doute lu, concerne aussi d'autres organismes en particulier le CNRS, l'INRA, le CEA.

Syrota explique qu'il met en oeuvre la mission que lui a donné la ministre, à savoir « **simplifier** » la **recherche biomédicale**, qui serait trop dispersée en un grand nombre de structures : différents EPST, des GIP, RTRA, RTRS, génépoles et autres Xpoles, etc. Mais sans dire que ce sont les différents gouvernements, depuis plus de 10 ans, qui ont créé toutes ces structures, qui étaient à chaque fois indispensables ! Comme l'a dit la ministre, il s'agit d'une « **révolution douce** », d'une réforme « fonctionnelle » et non « structurelle ». en clair, on ne supprime aucun de ces organismes mais, par la création des instituts, on veut les coordonner sous la tutelle de l'INSERM. D'où le fait que la simplification annoncée n'apparaît pas comme une évidence ! Chaque institut aura un **Directeur nommé par le DG** de l'INSERM (on pense que les 8 conseillers actuels de Syrota seront sans doute les futurs directeurs de ces 8 instituts !), plus des experts nommés. Un **comité de direction** réunissant le DG INSERM et les 8 directeurs d'instituts se réunira toutes les semaines, et une fois tous les 15 jours, des **représentants des organismes partenaires** (CNRS, INRA, ...) seront invités à ces réunions. Les **missions de ces Instituts** sont à la fois celles d'un **opérateur** et d'une **agence de moyen** (conjoncture, prospective, rôle opérationnel pour la création des unités, l'affectation des moyens, crédits, postes, programmes).

On peut donc s'interroger sur le **rôle du Conseil Scientifique et des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS)** (qui ne sont pas encore installés à l'INSERM, les nominations viennent juste d'être publiées au JO,) ? A noter aussi qu'il n'y a pas de correspondance thématique entre les 8 Instituts et les 7 nouvelles CSS !

Le **budget** de l'INSERM, dans le cadre de la LOLF, sera organisé selon les 8 instituts, au lieu des 3 thématiques actuelles.

Cette réforme a été annoncée sans **aucune concertation** à l'INSERM, vu qu'il n'y avait pas encore de CS ni de CSS, encore moins avec les syndicats, hormis une réunion d'information une semaine avant le CTPC, à notre demande. Mais cette réforme n'a jamais été débattue dans les CA ou les CS des autres organismes concernés : CNRS, INRA, CEA, INCa, ...

Cela n'empêche pas Syrota d'affirmer qu'il a l'accord des partenaires pour participer à la direction des Instituts ? Cela vaut le coup, à mon avis, d'interroger les directions d'organismes et les CA sur cette affirmation, déjà au CNRS !

Syrota a un **double langage** : il nous dit qu'il s'agit d'une réforme importante, voir historique pour la recherche biomédicale, mais il nous dit aussi que pour l'INSERM, cela ne change rien ! Il minimise la portée de la réforme : il ne s'agit que d'une décision du DG de « réorganisation des services centraux de l'INSERM » (nom officiel du texte !). Je note que la présidente du CNRS a le même discours rassurant dans sa récente lettre aux DU sur la mise en place des Instituts dont « le découpage disciplinaire ne sera pas fondamentalement différent de celui existant » ! A qui fera-t-on croire que ces Instituts ne seraient seulement qu'un changement de nom ? Syrota va même jusqu'à dire que cette réforme ne concerne pas l'INSERM mais les partenaires des Instituts qui devront désormais être sous la tutelle du DG INSERM et de son comité de direction !

Ne soyons pas dupes ! Il s'agit bien d'une **réforme en profondeur** de l'INSERM, et aussi du CNRS, qui seront éclatés en Instituts qui deviendront plus ou moins autonomes, avec une mise à l'écart des instances scientifiques démocratiques au profit de directeurs et d'experts nommés, lesquels pourront décider du devenir des laboratoires et de leurs personnels chercheurs et ITA en fonctions des priorités définies par les tutelles ministérielles. Ces Instituts auront aussi le pouvoir d'orienter la recherche (biomédicale à l'INSERM, plus générale au CNRS) essentiellement sur des objectifs appliqués au détriment de la recherche fondamentale par la généralisation des financements par projets. Il s'agit d'un véritable cloisonnement de la recherche qui remet en cause les recherches interdisciplinaires.

A remarquer qu'à l'INSERM, on ne parle plus de recherche en « biologie » mais seulement de recherche « biomédicale », ce qui traduit une **vision purement utilitariste de la science** !

On peut penser qu'un pilotage politique de la recherche sera plus facile avec des « Instituts » de taille plus petits que les EPST actuels, avec un risque fort que ces Instituts autonomes entrent en compétition entre eux pour

l'octroi des postes et des crédits (par appel d'offre), d'où sans doute des conséquences sur les possibilités de mobilité entre ces Instituts pour les chercheurs et le ITA.

Si le gouvernement et les directions d'organismes avancent prudemment dans l'annonce de leurs réformes, ils veulent **aller vite** (tout sera voté avant la fin mars à l'INSERM et pour la mi juin au CNRS !).

On peut penser qu'en fait, ces réformes ne sont qu'une **première étape** dans les attaques contre les EPST et les statuts des personnels, comme cela a été annoncé dans les discours de Sarkozy, lequel a même parler du « statut mité » des chercheurs des EPST devant le Sénat le 5 mars !

Il y a donc **URGENCE à INFORMER** nos collègues par des AG, et à les **MOBILISER !!**

Le BN du SNTRS, suivi par celui du SNCS, avait proposé de faire du **jeudi 27 mars 2008** une journée d'action, à l'occasion de la réunion des CA du CNRS et de l'INSERM.

L'intersyndicale Recherche Enseignement supérieur d'hier a repris cette proposition en appelant à **deux rassemblements à Paris : à 10H devant le CA du CNRS à Auteuil et ensuite à 14H devant le CA de l'INSERM à Tolbiac.**

En **régions**, il est demandé d'envoyer des **messages, des motions** venant des labos, des AG aux 2 CA CNRS et INSERM.

Nous avons une très grande responsabilité pour la réussite de ces 2 rassemblements devant les CA : il faut dès maintenant convaincre nos militants de venir nombreux et de faire venir vos collègues, les jeunes doctorants et Posts Docs (il s'agit de leur avenir).

Le CA INSERM sera particulièrement important puisque qu'il a à son ordre du jour le vote de la réforme créant les Instituts.

Le CA du CNRS aura aussi à débattre de la mise en place des Instituts, même si le vote ne doit avoir lieu qu'au CA CNRS du 19 juin 2008.

Pour convaincre nos collègues, nous devons évidemment dénoncer ces réformes qui cassent en fait le service public de recherche mais nous devons aussi avancer **nos revendications** :

- pour la **démocratie** : aussi bien pour le fonctionnement que pour l'évaluation
- pour le maintien d'une **cohérence nationale de la recherche**, en couvrant l'ensemble des champs thématiques, avec une place importante pour la recherche fondamentale
- pour la **défense et l'amélioration de nos statuts** : être fonctionnaire donc sur statut permanent, c'est avoir un statut attractif, assurant une indépendance vis-à-vis de tous les lobbies
- exiger un **plan pluriannuel de création de postes** de titulaires chercheurs et ITA, ainsi qu'un **plan d'intégration des précaires**
- le maintien d'un **financement récurrent des laboratoires**, condition indispensable pour l'existence d'une recherche fondamentale, en opposition à la logique d'un financement exclusivement par projets. Il faut affirmer qu'un financement venant de l'Etat ne veut pas dire « étatisation » mais au contraire « socialisation » !

Donc, tout le monde sur le pont pour la défense de nos organismes et de nos statuts !

## *Compte Rendu SNTRS CGT de la réunion Direction Générale et organisations syndicales de l'INSERM du lundi 10 mars 2008*

### ***Une « Réforme de l'INSERM » qui concerne les « partenaires » de la Recherche Biomédicale sans rien changer à l'INSERM, selon Syrota !***

Compte tenu de la convocation du CTPC pour le lundi 17 mars avec comme ordre du jour le « Schéma d'organisation des services centraux de l'INSERM » et du Conseil d'Administration le jeudi 27 mars pour approbation du projet présenté au CTPC, les organisations syndicales avait demandé une entrevue à la Direction Générale afin de connaître son projet. Le texte a été communiqué Jeudi 6 mars aux organisations syndicales.

La délégation du SNTRS CGT était composée de Jean Kister et de Gilles Mercier. Etaient aussi représentés le SNCS FSU, le SGEN CFTD, la CFTC et le SNIRS CGC.

### **Aucune concertation !**

J Kister (SNTRS) fit remarquer que la méthode employée posait problème puisqu'il n'y avait eu aucune concertation, ni négociation, les délais entre la publication du texte et son passage au CTPC rendaient impossible toute possibilité de modifications. Il aurait été préférable d'attendre au moins la mise en place du nouveau Conseil Scientifique (CS) et des nouvelles Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS), dont les nominations viennent juste d'être publiées au Journal Officiel. A Syrota, Directeur Général de l'INSERM, balaya la critique d'un revers de main et passa au fond du texte.

### **Pour « simplifier », on créé 8 nouveaux Instituts pour piloter toute la Recherche Biomédicale !**

Pour le Directeur Général, la recherche dans le biomédical a trop de structures (organismes, GIS, GIP, Technopôle, génopôle, RTRA, RTRS, etc...) qui rendent le système peu lisible, multiplie les guichets. Il est devenu nécessaire de clarifier, de simplifier. Il a décidé, suivant la **lettre de mission de la Ministre**, (elle est maintenant publique mais nous lui avons fait remarquer que les syndicats ne l'avaient pas eu !) **d'organiser la recherche biomédicale en 8 instituts thématiques**. Ces instituts, internes à l'INSERM, ont pour but de piloter la recherche menée par les divers organismes (INSERM, Sciences De la Vie du CNRS, une partie du CEA, de l'IRD, et de l'INRA, l'INCa (cancer), l'ANRS (Sida), des autres agences, ...) , fondations (Instituts Pasteur, Curie, ...), dans chacun de leur domaine. Ainsi, le **comité de direction**, comprenant le DG et les directeurs des Instituts, qui se réunira toute les semaines, accueillera, une fois tous les 15 jours, des représentants de chacun des autres organismes partenaires ! Syrota nous a affirmé que les directions du CNRS, de l'INRA, de l'IRD ... étaient d'accord.

Sur le plan budgétaire, le DG a annoncé, que, dans le cadre de la LOLF, le budget de l'INSERM remplacerait les 3 thématiques actuelles (santé publique, médecine moléculaire et cellulaire, médecine clinique et physiopathologique) par celles des 8 Instituts Thématiques, ainsi, chaque Institut aura un budget global défini (dotation et salaires).

*Mais toutes ces structures, ce sont bien les gouvernements successifs qui les ont créées pour mieux contourner les organismes de recherche afin de piloter les thématiques scientifiques. Maintenant on s'aperçoit que la multiplicité de ces structures est un frein à l'efficacité et qu'il convient de rationaliser le système !*

*Ces instituts, qui ont prétention à piloter l'ensemble de la recherche biomédicale, sont INSERM, dans les locaux INSERM (du 14<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> étage du siège de l'Institut) avec du personnel administratif INSERM. Ils ne se substituent pas aux organismes de recherche, sauf l'INSERM puisque la restructuration de l'ensemble de l'administration centrale est liée à la création de ces instituts. La Direction de l'INSERM devient donc une structure de coordination qui s'efface derrière ces instituts.*

### **Quelle relation INSERM – CNRS ?**

*Le système de pilotage imaginé par A Syrota aboutit à ce que l'Inserm impose ses orientations aux autres organismes dont le CNRS, dont le biomédical représente une part importante de son département des Sciences de la Vie. Or le CNRS est fortement invité par sa tutelle ministérielle à se structurer lui aussi en « Instituts*

*nationaux ». Il est fort probable que le découpage ne recouvre pas, dans sa partie biomédicale, celui de l'INSERM. Comment tout cela va-t-il concrètement se mettre en œuvre ?*

### **Un absent : la démocratie !**

Pour la démocratie, nous attendrons, les Directeurs, nommés par le DG INSERM, s'entoureront d'experts qui seront choisis sur la base de d'excellence scientifique !!

Ces conseils, entourés d'experts, détermineront les orientations scientifiques, les thèmes dans lesquels les recrutements (Chercheurs, MCU, PUPH, ITA) doivent être favorisés. Ils disposent de la responsabilité « opérationnelle » en matière de création d'unités et d'attribution des moyens aux laboratoires (dotations, postes, programmes). *On peut donc légitimement s'interroger sur le rôle futur du Conseil Scientifique (qui n'est pas du tout cité dans le texte de la réforme) et des CSS !!*

### **Quel rôle au Conseil Scientifique et aux CSS INSERM ?**

Ces nouveaux Instituts thématiques vont devenir les interlocuteurs privilégiés des CSS et du CS. **Le non recouvrement des thématiques des CSS et des instituts** (les 7 CSS ne correspondent pas aux 8 nouveaux Instituts !) a été présenté comme volontaire, les instituts ayant vocation à structurer l'ensemble de la recherche biomédicale au-delà de l'INSERM. Plus prosaïquement, le découpage des nouvelles CSS ayant été décidé par le précédent DG, il aurait fallu procéder à de nouvelles élections ce qui aurait pris 2 années supplémentaires, l'ajustement entre les CSS et les Instituts se fera peut être lors de la mandature suivante ?

### **Piloter aussi les appels d'offres de l'ANR pour la Recherche Biomédicale**

A Syrota n'était pas pour la création de l'ANR, ni pour l'AERES, mais elles existent dont il faut faire avec !! (*Aucun responsable des EPST désigné par le pouvoir ne défend l'ANR et l'AERES !! il y a quand même un problème !*). Il conteste le droit à l'ANR de faire de la politique scientifique. Comme l'ANR, concrètement, délègue à l'INSERM et au CNRS la gestion de ses appels d'offre, le DG souhaite inclure l'ANR dans les Conseils de Direction des Instituts. L'ANR publiera les appels d'offre qui auront été décidés par chaque Conseil de direction des Instituts.

Contrairement à son prédécesseur A Syrota affirme la nécessité d'une recherche fondamentale.

*Mais comment mettre en application cette affirmation de principe sans remettre en cause l'ANR. Comment les organismes, qui ont leur propre stratégie, vont-ils s'entendre pour imposer à l'ANR des programmes non finalisés en restant dans le cadre des programmes blancs d'une durée de trois ans ?*

*En conclusion après 1h 30 de discussion il était évident qu'il n'y avait rien à discuter, à négocier.*

*Le DG a cherché à minimiser la portée de cette réforme (ce n'est qu'une simple décision du Directeur Général, sans toucher au décret cadre de l'INSERM de 1983 !). Pour lui, rien ne change pour les personnels et les unités de l'INSERM ! Cette réforme est seulement faite pour mieux se coordonner avec nos partenaires !*

***Ne soyons pas dupes ! Il s'agit bien d'une réforme en profondeur de l'INSERM qui sera éclaté en Instituts plus ou moins autonomes, avec une mise à l'écart des instances scientifiques démocratiques au profit de directeurs et experts nommés, lesquels pourront décider du devenir des laboratoires et de leurs personnels chercheurs et ITA en fonction des priorités définies par les tutelles ministérielles. Ces Instituts auront aussi le pouvoir d'orienter la recherche biomédicale essentiellement sur les objectifs appliqués au détriment de la recherche fondamentale par la généralisation des financements par projets.***

### **Une urgence : Informer et mobiliser pour se faire entendre !**

*Les organisations syndicales se sont ensuite réunies, elles ont toutes exprimé leur opposition au projet, qu'elles manifesteront en votant contre ce projet lors du CTPC du 17 mars.*

### **Pour que l'Inserm ne devienne pas qu'une agence de moyen pour la recherche biomédicale française !**

**Rassemblement des personnels à l'appel des organisations syndicales le jeudi 27 mars à 14H au siège de l'Inserm (101 rue de Tolbiac, Métro les Olympiades) lors du vote du CA sur le projet de la Direction.**

## Compte rendu de la CNR du 28 Novembre 2007

Pour le SNTRS-CGT : Annie GUNIC et Josiane TACK

La réunion débute à 10h:

### 1- approbation des comptes rendus des 8 Juin et 20 septembre 2007

Les comptes rendus ayant été donné tardivement Annie Gutnic demande un délai supplémentaire pour relecture détaillée, et faire remonter les modifications éventuelles par messagerie dans la semaine à venir.

### 2- Présentation des premiers éléments budgétaires 2007

Les tableaux présentés montrent que la restauration hébergée coûte chère par rapport à la restauration propre. L'augmentation des dépenses entre 2006 et 2007 pour la restauration hébergée est de 862 811 euros dont 260 000 euros non explicables facilement. En effet en restauration propre on arrive à un relatif équilibre entre la part versée par les agents et la part versée par le CNRS. D'où la mise en place de dispositifs de contrôle sur la restauration hébergée pour essayer d'arriver à une meilleure maîtrise des coûts.

Un point sur l'évolution des marchés avec les changements de prestataire pour la fin de l'année 2007:

- o IVRY + POUCHET regroupement en un seul marché avec comme nouveau prestataire la Sodexho
- o GIF fin de la Sodexho début d'Avenance (la Sodexho avait postulé sur ce marché mais n'a pas été retenue)
- o Thiais appel d'offre infructueux La Sodexho possédait ce marché mais n'a pas proposé d'appel d'offre.
- o Villejuif fin de Sodexho passage à Eurest car la Sodexho n'a pas désiré postuler lors de la reconduction du marché!

On note un désengagement en Ile de France de la Sodexho qui est en restructuration et n'a pas forcément assez de force pour répondre aux appel d'offres des restaurants CNRS.

Marchés devant être renouvelés au début de l'année 2008: Talence, Toulouse, Villeurbanne

Opérations immobilières sur des crédits de restauration sociale effectuées en 2007

\* **Toulouse** le restaurant était en travaux sur 2006/2007

Les agents ont été accueillis dans d'autres restaurants satellites. La réouverture du restaurant a été effectuée le 19 novembre 2007.

\* **Talence**: les locaux étaient trop petits, ils ont été agrandis.

Le calcul pour connaître la taille critique d'un restaurant est: une table et une chaise servent deux fois durant un même service.

### Les prévisions pour 2008/2009

Sur Montpellier:

Il est envisagé un projet de construction d'un restaurant (projet RIO) en association avec d'autres partenaires le CROUS et l'INSERM.

Certains travaux dans les restaurants sont pris sur des crédits d'entretien (ex. de Montpellier avec la réfection des cuisines) et non sur des crédits restauration sociale comme les travaux cités ci-dessus.

D'une manière générale au niveau des lignes budgétaires, la DFI prend en charge le bâti et la DRH l'équipement.

### 3 - Présentation des indicateurs nationaux et reporting

Mélanie Cartier travaille à la mise en place d'indicateurs nationaux ayant pour but un meilleur suivi de la restauration à plusieurs niveaux:

- au niveau régional:
  - permettre aux Délégations régionales de repérer les anomalies de leurs restaurants et de formaliser le suivi des actions correctives.
  - permettre aux prestataires « grand compte » d'être informée du fonctionnement de leur restaurant.

- Au niveau national
  - permettre d'avoir une vision globale des restaurants pour la DRH du CNRS.

Ces indicateurs se déclinent en quatre fiches dont le contenu n'est pas figé pour l'instant.

#### **La fiche no1 porte sur les données générales des marchés:**

Avec entre autre

- le nombre de repas qui, suivis mois par mois va donner la fréquentation des restaurants, et permettre d'analyser les écarts de fréquentation au fil de l'année.
- Retour régulier des résultats des analyses de microbiologie effectuées

#### **La fiche no2 porte sur l'état des locaux et des matériels CNRS**

Avec un inventaire du gros matériel pour prévoir le renouvellement des équipements ainsi que l'éventuelle mise en évidence d'une mauvaise gestion du matériel par le prestataire (détérioration prématurée). Il sera également noté les projets de rénovation des locaux, lesquels sont souvent inscrits au GOM de la délégation régionale mais ne reviennent pas forcément à la DRH.

#### **La fiche no3 porte sur le suivi budgétaire**

Le suivi restaurant par restaurant permettra de mieux voir la cohérence des dépenses budgétaire au sein d'un même restaurant (comparaison avec le nombre de repas servis...)

#### **La fiche no4 porte sur le suivi de réunions entre les différents partenaires**

Une discussion s'engage pour savoir de quels types de réunion il s'agit, les libelles semblent trop vagues. Il n'est pas question du comité paritaire de gestion qui apparaît dans la dernière fiche. En fait cette fiche doit permettre à la DRH de mieux comprendre dans quel type de réunions on parle de la politique de restauration ou ce sujet est-il abordé ? En Coras ? Commission adhoc ?

Sachant que le comité paritaire de restauration a pour mission de veiller au respect de tout ce qui est inscrit au cahier des charges mais ne traite pas de la politique de restauration de l'établissement.

#### **La fiche no5 porte sur la qualité du service.**

Josiane Tack du SNTRS-CGT fait remarquer qu'il faut changer le terme de consommateur par celui d'utilisateur, car nous ne sommes pas des consommateurs dans le cadre de la restauration sociale.

#### **4 – le point sur les groupes de travail:**

Le groupe de travail « mise en réseau des caisses » attend de connaître le montant du budget social pour commencer la mise en service de ce nouveau système. En effet, il sera très coûteux et nécessitera d'être déployé en plusieurs tranches.

Constitution d'un groupe de travail « restauration hébergée »

Son but est de rédiger un document cadre sur le sujet de la restauration hébergée.

En effet, il n'existe pas de document de ce type, l'écriture d'un tel document par la commission interministérielle de la restauration sociale n'a jamais abouti. Les nouvelles règles administratives et financières relatives à la réforme de la TVA datant de 2002 ne sont pas intégrées dans les textes traitant de la restauration hébergée.

Les thèmes de réflexion du groupe de travail porteront entre autre sur les conditions d'application des règles fiscales (taux de TVA), le rôle des personnels CNRS, le suivi des commissions de contrôle des restaurants hébergeurs....

#### **5 – Tarification 2008**

Annie Gutnic fait remarquer que le SNTRS CGT souhaitait une pause dans les augmentations compte tenu du saut de ces deux dernières années, 31% pour la plus petite catégorie. Les nouvelles règles de l'Urssaf en matière d'avantage en nature font que la restauration est actuellement considérée comme une prestation qui bénéficie

individuellement aux agents, et non plus comme une prestation collective permettant la solidarité inter catégorielle. Il est bon de le rappeler même si ces propos sont redondants et considérés par certains comme dépassés.

L'ensemble des catégories voit une augmentation de 7 centimes d'euros pour l'année 2008.

Les règles comptables de l'Urssaf se substituent aux règles statutaires interministérielles en matière de restauration sociale et tout ce qui est prestation sociale (chèques vacances...).

Les tarifs pour l'année 2008 correspondent à une mise en conformité avec l'Urssaf par rapport à la tarification en vigueur pour l'année 2007.

L'augmentation observée est uniquement liée au rééquilibrage demandé par l'Urssaf.

Le pourcentage d'augmentation se traduit pas une hausse en pourcentage pour les catégories les plus élevées de 1,46 % tandis que les petites catégories sont lésées avec 2,38% d'augmentation...L'Urssaf ne veut pas accepter de lisser le taux de 2,10 euros par repas au niveau de l'ensemble des rationnaires. Chaque rationnaire doit payer au moins 2,10 pour être « en règle », sous peine de voir la restauration sociale comptabilisée comme avantage en nature. Cette nouvelle donne ne permet plus de faire jouer la solidarité inter catégorielle dans l'augmentation des tarifs.

Les tarifs de l'Urssaf augmentant chaque année, nous serons confrontés au même problème tous les ans! Cette augmentation va être répercutée chaque année.... Et on va continuer à courir après la tyrannie de l'Urssaf...

L'augmentation des tarifs est proposée au vote:

Trois syndicats votent contre le SGEN-CFDT, le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT

Les autres syndicats présents s'abstiennent à savoir SNIRS-CGC, SNPREEES-FO, SUP-RECHERCHE-UNSA, SNPTES-UNSA

Les représentants de l'administration votent pour.